

# Province de Québec

À une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue au lieu et heure ordinaire du conseil, lundi le 7 mars 2011, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents : M. Mario Lessard, M. Daniel Fortin, M. Charles-Omer Brassard, Mme Julie Bernard, M. Luc Côté, formant quorum sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

Est absente : Mme Pierrette Payeur.

## **Ordre du jour de l'assemblée**

1. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal du 7 février 2011.
3. Résolution pour la compensation de base du ministère des Transports.
4. Inscription du directeur général à une formation sur la gestion des documents électroniques.
5. Renouvellement assurances collectives du 1<sup>er</sup> mars 2011 au 28 février 2012.
6. Invitation à la Journée d'information technique sur la gestion des cours d'eau par GROBEC.
7. Demande de M. Benoit Genest auprès de la CPTAQ pour la vente du lot numéro 46.
8. Lumière de rues pour la rue du Boisé.
9. Utilisation de la salle municipale en cas d'urgence par les résidents de la Résidence Provencher.
10. Période de questions de l'assistance.
11. Journée Normand-Maurice 2011.
12. Inscription du directeur général au congrès de l'ADMQ.
13. Demande pour participer au Guide des services cyclistes 2011.
14. Participation au souper bénéfique de l'organisme ORAPÉ.
15. Demande d'aide financière de l'Association des personnes handicapées de l'Érable inc..
16. Demande de commandite de la Troupe Ensemble de la Polyvalente La Samare.
17. Étude des taxes municipales à recevoir pour vente d'immeubles pour non-paiements des taxes municipales.
18. Correspondance.
19. Approbation des comptes.
20. États des revenus et dépenses au 28 février 2011.
21. Varia.
22. Clôture de l'assemblée.

## **Résolution : 2011-040**

### **Approbation de l'ordre du jour.**

Proposé par Mme Julie Bernard, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**Adoptée**

## **Résolution : 2011-041**

### **Approbation du procès-verbal du 7 février 2011.**

Proposé par M. Luc Côté, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que le procès-verbal du 7 février 2011, soit et est adopté et signé tel que rédigé et présenté aux membres du conseil, et dont le directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

**Adoptée**

**Résolution : 2011-042**

**Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.**

**Attendu** que le ministère des Transports a versé une compensation de 145 031.00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2010;

**Attendu** que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**Attendu** que la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

**Attendu** qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complété;

**Pour ces motifs**, il est proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement que la municipalité de Laurierville informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément au x objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**Adoptée**

**Résolution : 2011-043**

**Formation sur la gestion des documents électroniques.**

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, à participer à une formation offerte par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), soit sur la Gestion des documents électroniques, laquelle se tiendra le 6 avril 2011 à St-Ferdinand.

**Que** le coût d'inscription est de 262.03 \$, incluant les taxes, le repas du midi et la documentation.

**Que** les frais de déplacements seront défrayés par la municipalité, selon la politique en vigueur.

**Adoptée**

**Résolution : 2011-044**

**Renouvellement de l'assurance collective du 1<sup>er</sup> mars 2011 au 28 février 2012.**

**Attendu** que la municipalité de Laurierville offre à son personnel, un régime d'assurance-collective, par l'entremise du Fonds régional d'assurance collective des municipalités du Centre-du-Québec, administré par ASQ consultant en avantages sociaux;

**Attendu** que l'assureur du régime d'assurance collective est l'Industrielle-Alliance, et ce, jusqu'au 28 février 2015;

**Attendu** que la tarification des garanties est négociée annuellement;

**Attendu** la recommandation de M. Pierre Piché, conseiller en assurance et rentes collectives chez ASQ, de renouveler la tarification des garanties au Fonds régional d'assurance collective des municipalités du Centre du Québec, moyennant une augmentation globale des primes de 23% pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2011 au 29 février 2012;

**En conséquence**, il est proposé par M. Luc Côté, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que la municipalité accepte les conditions du nouveau contrat d'assurance collective avec la compagnie l'Industrielle-Alliance, pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2011 au 29 février 2012, selon les taux ci-après :

<b>Garanties</b>	<b>Taux actuels</b>	<b>Nouveaux taux</b>
Assurance-vie (taux par 1000 \$ d'assurance)	0.34 \$	0.34 \$
Assurance en cas de mort ou mutilation accidentelle/ Taux par 1000 \$ d'assurance	0.05 \$	0.05 \$
Assurance-vie des personnes à charge Taux par famille	3.10 \$	3.10 \$
Assurance-maladie :		
- sans personne à charge	56.29 \$	71.83 \$
- avec personne(s) à charge-familial	160.49 \$	203.79 \$
- avec personne(s) à charge-couple	112.60 \$	142.68 \$
- avec personne(s) à charge-monoparental	101.33 \$	128.30 \$
Assurance pour les soins dentaires :		
- sans personne à charge	22.73 \$	26.54 \$
- avec personne(s) à charge-familial	53.00 \$	61.89 \$
- avec personne(s) à charge-couple	45.46 \$	53.08 \$
- avec personne(s) à charge-monoparental	33.30 \$	38.88 \$
Assurance-salaire de courte durée Taux par 10 \$ de rente hebdomadaire	0.72 \$	1.22 \$
Assurance-salaire de longue durée Taux par 100 \$ de rente mensuelle	2.19 \$	2.19 \$

**Adoptée**

**Résolution : 2011-045**

**Journée d'information par Grobec.**

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, d'autoriser l'inspecteur en bâtiment et en environnement, Mme Claire Gosselin, à participer à une journée d'information technique sur des actions ciblées pour une gestion des cours d'eau éclairée, offerte par le Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC), le 23 mars 2011 au Manoir du lac William à St-Ferdinand.

**Que** le coût d'inscription de 30.00 \$ par personne, incluant le dîner et la documentation.

**Que** les frais de déplacements seront défrayés par la municipalité, selon la politique en vigueur.

**Adoptée**

**Résolution : 2011-046**

**Demande de M. Benoît Genest après de la CPTAQ pour la vente du lot numéro 46.**

**Considérant** que M. Benoît Genest s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), afin d'obtenir une autorisation pour aliéner une partie de sa propriété, soit le lot numéro 46 du cadastre de la Municipalité de Somerset-Nord à la Ferme Paray S.E.N.C., dont la propriété est contiguë;

**Attendu** que la municipalité de Laurierville doit faire connaître sa recommandation sous forme de résolution, à la CPTAQ, en fonction de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

- a) Le terrain visé, d'une superficie d'environ 20,65 hectares, est de classe 4 et 5, selon le classement des sols de l'inventaire des terres du Canada.
- b) L'utilisation des sols demeurent à des fins agricoles.
- c) Le projet soumis ne porte pas préjudice aux entreprises agricoles du secteur qui désireraient se développer ou diversifier leur production, attendu que l'acquéreur désire continuer la production porcine actuelle.
- d) Le projet n'ajoute pas de nouvelles contraintes, ni aucun effet négatif additionnel résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale.
- e) Les activités agricoles, institutionnelles et industrielles vont garder leur homogénéité.
- f) L'ensemble du projet préserve pour l'agriculture les ressources eau et sol dans la municipalité et la région.
- g) Le projet n'a pas d'incidence sur la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture.
- h) La présente demande est conforme avec le règlement de zonage de la municipalité de Laurierville

**Pour ces motifs**, il est proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que ce conseil est favorable à la demande de M. Benoît Genest, propriétaire du 365 Chemin de la Grosse-Île à Laurierville, à l'effet d'aliéner le lot numéro 46 du cadastre de la Municipalité de Somerset-Nord à la Ferme Paray S.E.N.C., représentant une superficie d'environ 20,65 hectares.

#### **Adoptée**

#### **Résolution : 2011-047**

##### **Luminaire de rue pour la rue du Boisé.**

Proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, à faire l'achat d'une potence avec luminaire pour l'éclairage de l'intersection de l'avenue Provencher et de la rue du Boisé.

**Que** le luminaire est de type sodium haute pression, avec lampe d'une puissance de 100 W et d'un ballast de 32 W.

**Que** le coût de la potence avec luminaire est estimé à 350.00 \$, et le tarif mensuel pour le fonctionnement du luminaire est présentement de 5.25 \$, taxes non incluses.

**Qu'**une demande soit adressée à Hydro-Québec pour l'ajout de ce luminaire au réseau d'éclairage de la municipalité.

#### **Adoptée**

#### **Résolution : 2011-048**

##### **Utilisation de la salle municipale en cas d'urgence par la Résidence Provencher inc..**

**Attendu** que la Résidence Provencher inc., est une résidence pour personnes âgées;

**Attendu** que la directrice générale de la Résidence Provencher inc., s'adresse à la municipalité afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser la salle municipale lors d'un sinistre à la Résidence Provencher inc.;

**Attendu** que la Résidence Provencher inc. est située à proximité de la salle municipale;

**En conséquence**, il est proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que ce conseil accepte que la Résidence Provencher inc. utilise, sans frais, la salle municipale en cas d'urgence, pour relocaliser de façon temporaire les résidents de la Résidence Provencher inc..

### **Adoptée**

#### **Période de questions de l'assistance.**

- Intervention de M. Jean-Guy Jutras, concernant les chiens errants.

Le maire, M. Marc Simoneau, mentionne que la municipalité possède un règlement concernant les chiens errants, et informe M. Jutras que lorsqu'il constate qu'un chien est errant, il peut appeler au bureau municipal afin d'enclencher les procédures pour aviser le propriétaire du chien, lorsque connu, ou qu'un préposé de la municipalité capture le chien errant.

- Intervention de M. Pierre Cloutier demandant la position des municipalités de la MRC de l'Érable à propos de la prière avant une séance du conseil.

Le maire, M. Marc Simoneau, informe M. Cloutier qu'il n'a pas discuté de ce sujet avec les maires des autres municipalités de la MRC de l'Érable.

#### **Résolution : 2011-049**

##### **Journée Normand-Maurice 2011.**

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, à inscrire la municipalité de Laurierville à l'édition 2011 de la Journée Normand-Maurice, laquelle se tiendra le 15 octobre prochain.

**Que** la journée Normand-Maurice consiste à la collecte de résidus domestiques dangereux (RDD) tels que les solutions acides, la peinture, les pesticides, les solvants, les piles, les bases, les oxydants, les vieux équipements informatiques et leurs périphériques, les téléviseurs et les téléphones cellulaires.

**Que** le directeur général est autorisé à verser la contribution financière demandée par l'organisme responsable de l'organisation de la journée Normand-Maurice, le Groupe Solidarité Jeunesse de Victoriaville, au montant de 342.75 \$, soit 0.25 \$ par habitant.

### **Adoptée**

#### **Résolution : 2011-050**

##### **Inscription du directeur général/secrétaire-trésorier au congrès de l'ADMQ.**

Proposé par Mme Julie Bernard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à participer au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), qui se tiendra à Québec, les 8, 9 et 10 juin 2011.

**Que** le coût d'inscription, les repas, les frais de déplacement et les frais d'hébergement sont à la charge de l'ADMQ, attendu que le directeur général et secrétaire-trésorier agit comme directeur de la zone Lotbinière-Appalaches

au sein de l'assemblée des directeurs de l'ADMQ, et que ce dernier assume la présidence du congrès 2011.

**Adoptée**

**Résolution : 2011-051**

**Achat de publicité dans le Guide des services cyclistes 2011.**

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que la municipalité accepte la proposition du CLD de l'Érable, d'acheter un espace publicitaire dans l'édition 2011 du « Guide des services cyclistes pour les MRC de l'Érable et d'Arthabaska » préparé par l'équipe du Parc linéaire des Bois-Francis, pour un montant de 185.00 \$, taxes incluses.

**Adoptée**

**Résolution : 2011-052**

**Participation au souper bénéfique d'ORAPÉ.**

Proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil délègue Mme Julie Bernard, conseillère, au souper bénéfique de l'Organisme de Récupération Anti-Pauvreté de l'Érable (ORAPÉ), lequel se tiendra le samedi 19 mars prochain à 18h00 au Pavillon André-Morissette à Plessisville.

**Que** le coût de participation au montant de 40.00 \$ par personne, est défrayé par la municipalité.

**Adoptée**

**Résolution : 2011-053**

**Aide financière de l'Association des personnes handicapées de l'Érable inc..**

Proposé par Mme Julie Bernard, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, qu'un montant de 100.00 \$ soit versé à l'Association des personnes handicapées de l'Érable inc., organisme de défense de droits et d'intégration sociale pour les personnes présentant un handicap physique ou une déficience intellectuelle.

**Adoptée**

**Résolution : 2011-054**

**Demande de commandite de la Troupe Ensemble de la Polyvalente La Samare.**

Proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que la municipalité achète une visibilité dans le programme d'entrée de la Troupe Ensemble, dans le cadre de la présentation d'une production théâtrale intitulée « Léo et les bas », présentée les 17, 18 et 19 mars 2011 à l'auditorium de la polyvalente La Samare.

**Que** le coût de la visibilité choisit par le conseil est de 25.00 \$.

**Que** la Troupe Ensemble est un groupe de théâtre de la Polyvalente La Samare, composée d'une cinquantaine de jeunes des secondaires 3-4 et 5.

**Adoptée**

**Résolution : 2011-055**

**Analyse des taxes à recevoir pour la vente de non paiement des taxes municipales.**

Proposé par Mario Lessard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, d'ordonner au directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à l'article 1023 du Code municipal (L.R.Q. chapitre C-27.1), de transmettre au

bureau de la Municipalité régionale de comté de l'Érable, l'état ci-après des immeubles qui devront être vendus pour le non-paiement des taxes municipales et/ou scolaires :

Nom	Matricule	Taxes municipales	Taxes scolaires	Frais divers	Total
Hugues Laliberté	1134-81-9090	550.69	72.66	55.45	678.80 \$
<b>GRAND TOTAL</b>		<b>550.69</b>	<b>72.66</b>	<b>55.45</b>	<b>678.80 \$</b>

### Adoptée

#### Correspondance.

- Lettre du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), pour informer la municipalité que sa programmation de travaux, présentée dans le cadre du programme de la taxe d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), a été acceptée par le MAMROT et par le ministère des Transports.

Que le versement de l'aide financière sera effectuée de la façon suivante :

2011	290 000 \$
2012	166 742 \$
2013	152 255 \$

- Invitation d'ORAPÉ à une rencontre d'information le jeudi 10 mars prochain au local d'ORAPÉ à 17h30, afin de dresser un bilan de la collecte des gros encombrants pour l'année 2010 et sur le renouvellement du contrat pour l'année 2012.

Le maire, M. Marc Simoneau, est délégué pour participer à cette rencontre.

- Réception du rapport d'activités et financier 2010 de Partenaires 12-18 de l'Érable.
- Lettre de Madame Yolande James, ministre de la Famille, annonçant une aide technique d'une valeur de 1 000 \$ pour la mise en œuvre du plan d'action découlant de la politique familiale de la municipalité. Le Carrefour action municipale famille fournira le soutien technique.

#### Liste des comptes

Carte Sonic Co-op : Essence pick-up janvier.	246.96
Receveur Gén. Canada : Remises féd. de fév. 2011	1 629.39
Ministre du Revenu : Remises prov. de fév. 20 11	3 996.88
Salaire : Rémunération des employés mars 2011	10 584.47
Financière Banque Nationale : Intérêts sur emprunt	2 687.00
SSQ : Régime retraite des employés mars 2011	1 127.08
Ville de Plessisville : Frais cour municipale	282.72
Sylvain Beauregard : Frais avocat cour municipale	38.45
Claire Gosselin : Déplacement et ass. collective de mars 2011	121.81
Jaguar Média : Réseau information municipale année 2011	284.81
Corp. Transport la Cadence : Cotisation 2011	3 519.00
Librairie Lepage : Achat d'un livre pour bibliothèque	22.27
Fond de l'information foncière : 2 mutations en février 2011	6.00
Biolab : Analyses d'eau en fév. 2011	318.20
Mégaburo : Chaise de bureau et matériels de bureau	445.92
Plomberie & chauffage F.P. : Valve de sûreté chauffage à l'édifice.	429.50
Marius Marcoux & Fils : Réparations luminaires en fév. 2011	549.69
Goudreault Electricque inc. : Rép. luminaire caserne et ampoules édifice	523.85
Industrie Canada : Renouvellement autorisation radiocommunication	270.00
Petite Caisse : Poste, déplacement, nettoyage nappes et divers bureau	197.57

Coop des Appalaches : Diesel, huile à fournaise, diverses pièces	8 035.44
CBR Laser : Couteaux camions	432.92
Robitaille Équipement : Couteaux et pièces camions	975.77
Suspension Victo : Pièces camions	24.34
Garage E. Boissonneault : Pièces camions	30.25
Soudure Marcoux enr : Rép. et pièces camions	75.20
CER Turmel : Pièces camions	71.21
Industrielle Alliance : Ass. coll. pour mars.	1 461.61
SAAQ : Immatriculations des véhicules pour 2011.	3 745.25
ORAPÉ : Service pour février.	232.50
Régie de la Mauricie : Service pour février	2 157.98
Gaudreau Environnement inc. : Service pour février .	4 104.72
Bell Canada : Service pour mars.	671.49
Hydro-Québec : Lumière des rues pour février.	794.48
OMH de Laurierville : Progr. suppl. au loyer en mars Rés. Provencher.	121.10
OMH de Laurierville : Participation au déficit 2011, 1 <sup>er</sup> de 3 vers..	1 489.00
Xérox Canada ltée : Service pour février.	70.25

**Résolution : 2011-056**

**Approbation des comptes.**

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que la liste des comptes ci-haut mentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé d'en effectuer le paiement.

**Adoptée**

**États des revenus et dépenses au 28 février 2011.**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité au 28 février 2011 avec comparatif de l'année 2010, démontrant à cette date, des revenus de l'ordre de 70 785.34 \$, et des déboursés au montant de 199 044.98 \$, laissant un solde en caisse de (24 334.52) \$.

**Varia.**

Aucun sujet

**Résolution : 2011-057**

**Clôture de l'assemblée**

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

**Adoptée**

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par mois de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Maire.**

**directeur général et secrétaire-trésorier.**